



Luxembourg, le **24 AOUT 2017**

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3070 du 14 juin 2017 de l'honorable député Monsieur Max Hahn, concernant le transport de bicyclettes dans les transports publics, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 3070 du 14 juin 2017 de Monsieur le Député Max HAHN

Par sa question parlementaire du 14 juin 2017, l'honorable Député Max Hahn souhaite s'informer sur les moyens de transporter des bicyclettes dans les trains CFL respectivement par les services de remplacement par autobus.

Tout d'abord, je tiens à confirmer que, lors de l'organisation du service de substitution par autobus par les CFL, les informations transmises au public par l'intermédiaire de leurs divers canaux de communications, de même que les consignes données aux conducteurs de bus, comportaient effectivement la remarque que le transport de vélos n'était pas possible à bord de ces autobus.

Cette décision était basée sur la réflexion que dans tous les cas, un autobus ne peut que transporter entre 2 et 4 vélos (selon le type d'autobus) sur les plateformes prévues à cet effet, et que par conséquent, ils ne pouvaient malheureusement pas garantir aux cyclistes que leur vélo soit vraiment transporté à bord de la course en autobus choisie.

Les CFL ont supprimé cette consigne depuis mi-juin 2017, et appliquent dorénavant les mêmes principes que ceux en vigueur sur le réseau RGTR, à savoir que le transport de vélos est possible dans les limites de la capacité et du type de l'autobus concerné. Pour les futures commandes d'autobus CFL, cet aménagement fera partie intégrante du cahier des charges.

Une grande majorité des bus RGTR, notamment dans l'agglomération de la Ville de Luxembourg ou encore de la Nordstad, sont aménagés pour le transport de vélos ou de fauteuils roulants. Les bus urbains sont à plancher bas ou low-entry et les bus régionaux sont également remplacés depuis quelques années par des bus low-entry, disposant d'une plateforme et d'un accès à plancher bas. Il faut cependant avouer que certains bus ne sont pas aménagés de cette façon, notamment au Nord ou à l'Est du pays, à cause des plus longues distances ou encore du tracé géométrique plus difficile des itinéraires. En effet, il faut garantir un certain confort minimal aux passagers.

Il ne faut pas oublier la mission du RGTR en particulier et des transports publics en général, qui consiste à transporter, surtout aux heures de pointe, un nombre maximal de personnes et ceci sur des trajets plus ou moins longs. Un aménagement pour vélos ne doit donc pas aller au détriment des places assises. Mes services sont en train d'analyser les moyens de différents constructeurs d'autobus en vue d'un aménagement intelligent et confortable pour tous.

Finalement les infrastructures dont notamment des arrêts de bus qui relèvent de la responsabilité des communes, doivent également s'adapter pour être compatible avec le matériel roulant mis en service.

En ce qui concerne les passages souterrains dans les gares, je précise que dans le cadre des projets de modernisation des gares, les CFL veillent toujours à ce que les nouvelles installations soient conformes aux normes en vigueur pour personnes à mobilité réduite et

puissent servir également pour le passage des vélos. Ainsi, les nouveaux souterrains sont planifiés en concertation avec le département des transports, direction de la mobilité douce et disposent non seulement d'escaliers, mais également d'ascenseurs et, en fonction de l'espace disponible, aussi de rampes.

Finalement, en ce qui concerne la signalisation de la position des voitures à compartiment vélo sur le quai, je vous informe qu'avec la mise en service d'un système d'information de voyageurs en temps réel, par affichage et par messages sonorisés complètement automatisés, dans les gares, ce service complémentaire pourra désormais être proposé. La phase de déploiement de ce système sur l'ensemble des gares et arrêts CFL s'étendra de 2017 à 2020.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Maria Mathieu
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.221
Fax : 466.966.210
e-mail : mmathieu@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 15 juin 2017

Objet : Question parlementaire n° 3070 du 14.06.2017 de Monsieur le Député Max Hahn

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Cabinet du Ministre	
Réf.:	226 268 / 037461
Entrée:	16 JUIN 2017
Transmettre à:	
Copie à:	
A faire:	


Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés



Luxembourg, le 14 juin 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

« Tous les trains des CFL sont équipés de sorte que les passagers puissent emporter leur bicyclette. Or, lorsqu'une ligne de train doit être remplacée par un service de bus, certains clients se sont vus refuser d'emmener leur vélo à bord des autobus. Il me revient que les chauffeurs de bus ont récemment été informés qu'ils ne sont pas obligés d'accepter des bicyclettes à bord du bus.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer qu'une note a été adressée aux chauffeurs de bus afin de les informer qu'ils n'ont pas l'obligation d'accepter des vélos à bord des autobus ?*
- *Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que les bus remplaçant les trains devraient être équipés de manière à pouvoir accueillir un certain nombre de bicyclettes ainsi que des personnes se déplaçant en chaise roulante ?*
- *Est-ce que les bus du réseau RGTR sont aménagés pour pouvoir transporter des vélos et des personnes en chaise roulante ?*
- *Est-ce que cette capacité constitue un critère lors de l'appel d'offres ? Dans la négative, Monsieur le Ministre estime-t-il que cet élément devrait faire partie des appels d'offres ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Bon nombre de passages souterrains dans les gares au Grand-Duché sont équipés d'une rigole pour faciliter le passage avec un vélo. Or, considérant les dimensions étroites de ce dispositif, ce système s'avère souvent difficile en pratique. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre est-il disposé à installer de réelles rampes pour vélos aux gares les plus fréquentées par les cyclistes ? Ces rampes faciliteraient également le passage pour les personnes à mobilité réduite.*
- *Est-ce que de telles rampes pourraient également être utiles aux passages souterrains des voies piétonnes et des pistes cyclables, endroits qui ne sont pas toujours faciles à franchir pour les cyclistes ?*
- *Bien que le compartiment vélo soit indiqué sur le wagon même, ne serait-il pas possible de signaler la position de ce wagon par un affichage au quai ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Max HAHN
Député